

Accueil > Juridique > Droit & Technique > **De Solvabilité II à Solvabilité III**

DROIT & TECHNIQUE

De Solvabilité II à Solvabilité III

PAR SYLVESTRE FREZAL, ACTUAIRE IA, COPORTEUR DE LA CHAIRE PARI, VIRAK NOU, ACTUAIRE IA, RESPONSABLE DU PÔLE VIE D'ACTUARIS - LE 08/11/2016

Solvabilité II est un moyen au service d'une double ambition : quantifier les risques pour, d'une part, améliorer le pilotage des entreprises et, d'autre part, optimiser l'allocation du capital au niveau macroéconomique. Ces ambitions sont-elles atteintes ? Non. Que faire ?



Un modèle ou un chiffre est une représentation de la réalité. Jamais parfaite, parfois utile. Pour pouvoir utiliser à bon escient ses éclairages, il est nécessaire de connaître ses limites, ses conventions, ses défauts. De ce point de vue, Solvabilité I était maîtrisable et maîtrisé. Et pour cause : une vingtaine de pages suffisait au Code des assurances pour fixer tous les paramètres quantitatifs (calcul des provisions, de la marge, de son exigence, contraintes de dispersion, etc.). Avec Solvabilité II, les spécifications techniques publiées par la Commission dépassent les 400 pages... et laissent ouvertes d'innombrables options : la documentation des modèles, pour les groupes les plus grands ou les organismes les plus complexes, représente de l'ordre de 10 à 20 000 pages, soit une *Encyclopædia Universalis* ! Quel dirigeant pourrait la maîtriser et parvenir à piloter à l'aide d'un tel outil en en connaissant les travers ?

Au-delà, Solvabilité II est, en assurance vie du moins, un mikado de choix se voulant réalistes (les « *management rules* » par exemple) et d'artefacts mathématiques dénués de lien avec le réel (le « *risque neutre* » par exemple). C'est un peu comme si on avait enchaîné deux maillons, l'un

résistant à une force intense, mais pas longtemps, et l'autre à une force durable, mais faible, sans réaliser que la chaîne qui en résulte ne cumule pas les qualités, mais les défauts. En assurance vie, les conséquences de cette imbrication sont des résultats qui ne sont ni mathématiquement corrects, ni opérationnellement interprétables.

Des modèles non maîtrisables, aux résultats ininterprétables : Solvabilité II peut difficilement améliorer le pilotage des entreprises.

Une utilisation plus efficiente du capital ?

Nous l'évoquons dans un article récent ⁽¹⁾, les calibrages de Solvabilité II ne sont pas fiables. Ainsi, en non vie, un dirigeant souhaitant savoir laquelle des deux branches est la plus risquée et se fondant sur les calibrages proposés par l'EIOPA lors d'un QIS changerait d'opinion dans 80% des cas s'il considérerait les calibrages proposés... dans un autre QIS. Cette absence de fiabilité est-elle inévitable lorsqu'on tente de quantifier son propre risque ? Considérons par exemple le risque de crédit, tel que modélisé par les banques dans le cadre de Bâle II. Il s'agit d'une mesure beaucoup plus simple que celle des risques d'actifs sous Solvabilité II puisqu'elle ne concerne qu'un seul type de risque, qu'elle est dépourvue d'interaction actif/passif, et a fait l'objet d'une accumulation de données incomparable. Et pourtant... lorsque la FSA (le régulateur britannique) a demandé à quelques banques régulées d'évaluer, chacune à l'aide de son modèle officiel, le risque associé à un même portefeuille de prêts, les estimations pouvaient varier de plus d'un facteur cinq ⁽²⁾. Il faut donc se rendre à l'évidence : quel que soit le domaine, nos mesures des risques rares sont trop dispersées, trop fluctuantes, trop volatiles pour fonder, ou ne serait-ce qu'éclairer, une décision.

A l'inverse, quelles sont les conséquences de Solvabilité II ? En fixant et figeant un schéma de réflexion, en le substituant aux heuristiques décantées par le temps et aux intuitions diverses, elle homogénéise les cadres de pensée et aligne les comportements, créant des phénomènes de résonance. Paradoxalement, Solvabilité II semble oublier qu'un marché stable ne peut émerger que de la confrontation entre offre et demande, donc du dissensus entre les opinions. En contraignant tous les acteurs à adopter des pratiques de place, à penser identiquement, elle favorise les bulles... et les krachs.

Au niveau macroéconomique, on perçoit donc également l'impasse dans laquelle nous place Solvabilité II, et le besoin d'une nouvelle option.

Conjuguer l'humilité de Solvabilité I et l'ambition de Solvabilité II

Il est possible de conserver cette ambition de Solvabilité II qu'est la prise en compte du risque dans les exigences de capital. Mais à une condition : celle de l'humilité.

Parallèlement, il est souhaitable de conserver une vertu cardinale de Solvabilité I : la simplicité. Elle est doublement essentielle. D'une part, pour le pilotage des entreprises, parce que les limites d'un outil trop complexe ne peuvent pas être correctement cernées, parce que ses enseignements ne peuvent pas être correctement interprétés, parce qu'il fourvoie, donc, plutôt qu'il n'aide ; la simplicité est essentielle pour le pilotage des entreprises toujours, parce que les dirigeants ne peuvent consacrer

l'intégralité de leur temps à la solvabilité technique et financière en délaissant les mille autres enjeux juridiques, humains, commerciaux ou technologiques, et que le meilleur moyen de perdre une compagnie serait de mobiliser sa vigilance et son investissement de façon déséquilibrée. D'autre part, pour que des arbitrages politiques puissent être réalisés, il est nécessaire que les paramètres soient lisibles, donc que le système soit simple. La simplicité est donc essentielle pour la société, afin que les décisions macroéconomiques puissent être prises en conscience et non déléguées ou reléguées à un niveau technique, borgne, qui ne prendrait en compte qu'une petite partie de l'équation et ignorerait, par exemple, les enjeux de développement d'une branche ou de financement de l'économie.

Comment conjuguer cela ? En ayant conscience de notre ignorance et de notre savoir.

En matière de risque, si nous ne pouvons prévoir, si nous sommes quantitativement ignorants, en revanche, nous détenons un savoir qualitatif. Par exemple, nous savons que plus un taux garanti est élevé, plus nous prenons de risque. Nous savons que plus nous garantissons un taux sur le long terme, plus nous prenons de risque. Voici donc, sur ces bases, à titre d'exemple, une proposition pour les exigences de capital d'une société d'assurance vie : *les provisions mathématiques multipliées par un coefficient, fonction affine du produit des taux garantis et de leur « duration »* ⁽³⁾. C'est simple, robuste, non procyclique, ne prétendant pas se substituer à l'appréciation du risque de chacun, et calibrable politiquement de façon à arbitrer entre les grands enjeux macroéconomiques au carrefour desquels se situe l'assurance vie.

Certains nous reprocheront sans doute de ne pas hiérarchiser explicitement les risques relatifs des actifs placés en contrepartie de ces provisions ? Humilité toujours ! Que celui qui sait d'où viendra la prochaine et la plus violente crise, entre dettes souveraines européennes dont les taux et *spreads* sont très bas, actions qui côtoient de nouveau des sommets, ou immobilier qui a crû davantage qu'au début des années 90, nous jette la première pierre. En matière d'actifs, la dispersion reste la méthode la plus sûre. Simplicité encore !

Les mythes grecs

Etymologiquement, Prométhée signifie « celui qui réfléchit avant d'agir ». Solvabilité II avait cette ambition : que chaque décision soit prise après une réflexion... mais en considérant que la seule réflexion valable était la réflexion « processée » et quantifiée. Chacun sait où l'hubris de Prométhée le mena. Cessons ce délire prométhéen. Solvabilité III sera le juste équilibre entre Solvabilité II et Solvabilité I !

Si tant est que, face au niveau actuel des taux, l'enjeu fondamental soit encore celui du système prudentiel... Mais, s'il n'est déjà plus temps, alors, de grâce, cessons à tout le moins de distraire par une complexité outrancière nos ressources (cognitives, humaines...) des sujets technologiques ou macro-financiers qui sont plus que jamais cruciaux !

(1) « Quand Solvabilité II capte du vent », *La Tribune de l'assurance*, septembre 2016, Sylvestre Frezal et Virak Nou.

(2) *Two Hundred Million Inputs: Can you trust risk weightings at European banks?*, April 6 2011, FSA and Barclays Capital.

(3) $\text{Exigence} = \text{PM} * (\text{x}\% + \alpha\% * \text{TMG} * \text{duration})$

A LIRE AUSSI



Le nouveau régime social des contrats collectifs obligatoires : cas de dispense et conditions d'attribution du « chèque sante »



FRPS : une révolution dans le monde de la retraite professionnelle supplémentaire ?



Droit des obligations : quand le tocsin sonne !

La tribune de l'assurance Tous droits réservés